



PRENONS SOIN DE NOTRE AVENIR
Comment intégrer les générations futures
dans l'élaboration des politiques

Le Conseil pour l'avenir du monde (World Future Council) comprend 50 éminents acteurs internationaux du changement issus de gouvernements, de parlements, de la société civile, du monde universitaire, des arts et de l'entreprise. Nous travaillons dans le but de transmettre une planète en bonne santé et des sociétés équitables à nos enfants et nos petits-enfants, en nous concentrant sur l'identification et la diffusion de solutions politiques efficaces et équitables pour l'avenir. Le Conseil pour l'avenir du monde a été créé en 2007 par Jakob von Uexkull, fondateur du « Prix Nobel alternatif ». Il fonctionne en tant que fondation indépendante, conformément au droit allemand, et finance ses activités grâce aux dons.

COMMENT NOUS CONTACTER

Siège de Hambourg, Allemagne

Mexikoring 29, 22297 Hambourg, Allemagne

Téléphone : +49 (0)40 3070914-0

Fax : +49 (0)40 3070914-14

info@worldfuturecouncil.org

Londres, Royaume-Uni

100 Pall Mall, Londres, SW1Y 5NQ,
Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0)20 73213811

info.uk@worldfuturecouncil.org

Pour de plus amples renseignements,
rendez-vous sur notre site Internet :

www.futurejustice.org

 /Future-Justice

 @FutureJustice0

Mentions légales

Publié par : World Future Council Foundation

Date : avril 2014

Auteurs : Dr. Maja Göpel et Mme Catherine Pearce

Éditeurs : Joanna Dober, Alice Vincent et Chris Bradford

Conception : Anja Rohde, Hambourg

Impression : oeding print GmbH

Nos remerciements tout particuliers à Sándor Fülöp, Marcel Szabó, Trombitás Gábor, Jan Wright et Peter Davies pour leur générosité dans le partage de leurs données et de leur vision des choses et à *Solutions* pour nous avoir permis d'utiliser gratuitement l'article publié dans le Vol. 1/06 2010, www.thesolutionsjournal.com

Crédits photos

Couverture : iStock ; **page 1** : WFC ; **5** : Jan Wright ;

6 : Peter Davies ; **8** : Dr. Marcel Szabó ; **9** : Fotolia ;

11 : Maja Göpel ; **12** : Fotolia ; **13** : iStock

ClimatePartner[®]
klimaneutral

Druck | ID: 53192-1304-1004



NOTRE AVENIR À TOUS

La qualité de vie de nos enfants et de nos petits-enfants en 2050 dépend des décisions que nous prenons aujourd'hui.

Le changement climatique, la destruction de l'environnement, les crises financières et le fossé qui s'élargit de jour en jour entre les riches et les pauvres entraînent insécurité et peur dans le monde entier. Nous savons que de profonds changements sont nécessaires en ce qui concerne la gestion de nos sociétés. Les déclarations louables et les idées sources d'inspiration abondent. Pourtant, il semble que nous soyons victimes d'une profonde inertie. Comment transformer les belles paroles en actions ?

L'élaboration de politiques semble être prisonnière d'un mode de pensée inapproprié face aux défis mondiaux complexes. Nous avons une responsabilité collective quant à la mise en œuvre et à la diffusion de stratégies ambitieuses en matière de développement durable pour une planète interconnectée de quelques 9,6 milliards d'habitants d'ici 2050¹.

La nature intégrée et interdépendante des nouveaux défis et des nouveaux problèmes contraste vivement avec la nature des institutions qui existent aujourd'hui. Ces institutions ont tendance à être indépendantes, fragmentées, et à travailler avec des mandats relativement limités et des processus de décision fermés. Les personnes qui sont responsables de la gestion des ressources naturelles et de la protection de l'environnement sont séparées institutionnellement des personnes responsables de la gestion de l'économie. Le monde réel des systèmes économiques et écologiques qui s'entrecroisent ne changera pas, c'est aux politiques et aux institutions qu'il appartient de se réformer².



Nous pensons qu'il y a suffisamment de richesses sur la planète pour apporter paix et bien-être à tous :

- SI nous modernisons nos politiques pour protéger les intérêts à long terme.
- SI les règles de l'engagement sont justes et au service du bien commun.
- SI nous préservons la diversité de la vie sur cette planète.

Le Conseil pour l'avenir du monde plaide en faveur d'une vision de Justice Future, des solutions politiques basées sur le bon sens dont l'ensemble de la société bénéficiera et qui apporteront une grande qualité de vie aux générations à venir.

PROBLÈMES ET DÉFIS AUXQUELS LES DÉCIDEURS DOIVENT FAIRE FACE

Le premier sommet mondial sur le développement durable a eu lieu il y a plus de vingt ans. Le monde a applaudi et pourtant, les déclarations pleines de bonne volonté n'ont pas donné grand-chose dans la pratique pour provoquer les changements en profondeur nécessaires. Malgré de nombreuses réunions internationales, le niveau de mise en œuvre des objectifs politiques internationaux à long terme reste désastreux. Les objectifs d'atténuation du changement climatique, de protection de la diversité, d'éradication de la pauvreté et d'équité sanitaire et sociale ne sont jamais atteints.

Si l'on regarde la manière dont nous développons des politiques et les institutions que nous avons établies pour nous aider, nous pouvons observer les éléments suivants :

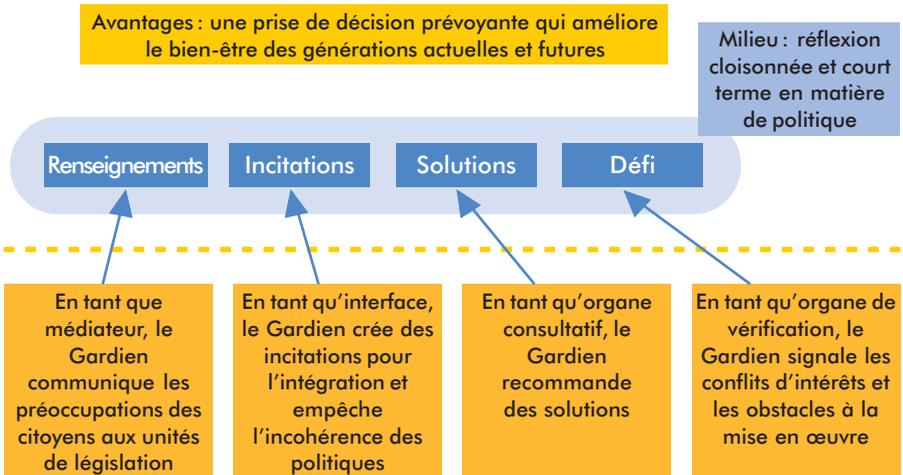
1. Les intérêts du « ici et maintenant » priment toujours sur les intérêts futurs en raison de la vision à court terme inhérente aux cycles électoraux qui sont généralement de trois à cinq ans. Les cycles conjoncturels à court terme, induits par les rapports trimestriels sur les bénéfices, aggravent la pression qui exige des retours sur investissement immédiats plutôt que sur le long terme.
2. La prise de décision continue d'être divisée à l'intérieur d'organes gouvernementaux et administratifs, malgré le fait qu'une prise de décision intégrée soit massivement appréciée. Chaque ministère voué à un unique thème cherche à respecter ses propres objectifs plutôt qu'à identifier comment créer une convergence politique avec des tendances sur le long terme. Cette approche crée une incohérence politique entre les mesures économiques, sociales et environnementales et ralentit leur mise en œuvre. Elle n'est ni rentable ni efficace et freine les décideurs politiques prévoyants.
3. Le concept de « welfare » (bien-être) qui guide les résultats politiques se concentre sur la croissance du PIB en tant que mesure du succès et ne considère les sociétés que comme des consommateurs individuels. Toutefois, le bien-être des habitants n'augmente pas nécessairement au-delà d'un certain niveau de revenus. Il dépend de nombreux facteurs tels que la santé, le travail, les contacts sociaux, la démocratie ou le temps libre. Ces facteurs de qualité de vie, tout comme la valeur apportée par la nature, déterminent le bien-être des sociétés. Pourtant, ils sont souvent sacrifiés au profit des objectifs de croissance économique^{3, 4, 5}.
4. Notre culture de l'individualisme montre ses limites lorsque les défis qui nous attendent semblent submerger la capacité des individus à faire face. Des études montrent que l'incertitude et la peur de la perte pèsent lourd sur le bien-être des individus. Pour inciter les personnes à agir conjointement, il nous faut une vision d'avenir convaincante et de la confiance quant au partage des responsabilités pour y parvenir. Il nous faut « une vision commune nouvelle, définie en fonction des impératifs de notre époque »⁶.

QUAND ON VEUT, ON PEUT

Nous devons attaquer de front ces problèmes et ces défis. Pour ce faire, conduire la voix des générations futures à la table des négociations est essentiel. C'est de la qualité de vie de nos enfants et de nos petits-enfants dont nous parlons lorsque nous débattons sur des problèmes tels que la protection de l'environnement, l'emploi des jeunes, les systèmes de

pension, la dette publique, etc. C'est leur bien-être qui est en jeu. En nommant un représentant légal, un Gardien qui s'exprime activement au nom des générations futures, nous pouvons apporter à nos institutions politiques un système de contrôles et de vérifications ancré dans le XXI^e siècle.

COMMENT FONCTIONNERAIT UN GARDIEN DES GÉNÉRATIONS FUTURES ?



METTRE TOUT EN ŒUVRE POUR NOTRE FUTUR

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement a reconnu l'équité intergénérationnelle comme l'élément central de l'élaboration de politiques durables. Le principe de l'équité intergénérationnelle est désormais garanti par la constitution de nombreux pays. Toutefois, sa mise en œuvre pratique reste rare.

Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant parfaitement que nous ne pourrions jamais le leur rembourser... Nous agissons de la sorte parce que nous n'avons pas de comptes à rendre : les générations futures ne votent pas, elles n'ont aucun pouvoir politique ou financier, elles ne peuvent s'élever contre nos décisions⁷.

Notre Avenir à Tous,
rapport Brundtland 1987

Désigner une personne réelle pour représenter les futurs citoyens signifie que les personnes qui sont préoccupées aujourd'hui par les effets à long terme des décisions politiques peuvent avoir un ancrage central au gouvernement. Avec plus de 70 % des Européens qui soutiennent l'idée selon laquelle les politiques devraient protéger les générations futures même là où les intérêts des générations actuelles sont affectés⁸, il est clair qu'un Gardien des Générations Futures aiderait à accroître la confiance du peuple dans son gouvernement.

Un Gardien des Générations Futures agirait en qualité de médiateur qui filtrerait les préoccupations et les opinions publiques pour les communiquer directement aux comités et aux ministères adéquats. Si le Gardien avait accès à

toutes les informations de tous les ministères, il (ou elle) pourrait avoir un aperçu bien net des développements et des effets politiques, y compris des conséquences involontaires, et pourrait prendre des mesures correctrices afin de conserver les intérêts à long terme au cœur du gouvernement. Un tel aperçu systématique du travail des comités du gouvernement et des ministères réduirait au maximum le risque d'incohérence politique. Un Gardien des Générations Futures améliorerait également l'efficacité globale de la prise de décision en garantissant la circulation et l'échange des informations.

En s'appuyant sur des mécanismes d'évaluation de la durabilité et sur des données concernant le bien-être (le cas échéant), le Gardien des Générations Futures s'associerait activement aux différents ministères afin d'aider les décideurs politiques à comprendre les effets de leurs décisions sur les conditions de vie des futures générations, aidant ainsi à éviter de possibles effets néfastes significatifs qui coûteraient bien plus cher à éradiquer qu'à éviter. Au fil du temps, le bureau du Gardien deviendrait un service permettant d'acquiescer une prise de décision intégrée et une expertise dans le domaine du bien-être. Ces connaissances pourraient aider à informer et à conseiller des objectifs politiques plus larges, des cibles et des indicateurs au-delà du PIB.

Garder à l'esprit notre avenir à tous et analyser comment des décisions isolées pourraient favoriser ou porter atteinte à ce futur aide à alimenter un nouvel objectif commun : la responsabilité partagée qui incombe à tous afin de permettre aux enfants de 2050 de mener une vie heureuse et saine.



UN PROTECTEUR DU LONG TERME

Commissaire parlementaire pour l'environnement en Nouvelle-Zélande

Le titre de Commissaire parlementaire pour l'environnement en Nouvelle-Zélande a été créé par l'Environment Act de 1986 et a fait partie des réformes environnementales en profondeur de l'époque.

Ce Commissaire est un haut fonctionnaire du Parlement indépendant, statut partagé avec le Vérificateur Général et le Médiateur ; il se concentre sur l'apport de conseils au Parlement dans son ensemble et au public.

La définition des fonctions de ce poste est assez large. En effet, l'Environment Act permet au Commissaire d'enquêter sur « toute question par laquelle, selon le Commissaire, l'environnement peut subir ou a subi des incidences négatives ». Le Commissaire présente également le projet de loi qui affecte l'environnement.

Les rapports d'enquête et les conseils sur la législation contiennent des recommandations non exécutoires. Toutefois, un grand nombre de ces recommandations sont mises en œuvre par le gouvernement en place ou sont intégrées dans les politiques des parties de l'opposition et peuvent ainsi être mises en œuvre ultérieurement, un résultat qui respecte à la fois

l'indépendance de la fonction et son accent sur l'apport d'une vision à long terme pour le Parlement.

La décision finale appartient au Commissaire qui choisit d'enquêter sur un problème ou de présenter un projet de mesure législative. Les enquêtes sont cependant souvent encouragées par les préoccupations de l'opinion publique et le Parlement peut également exiger une enquête.

Ce mandat a une durée de cinq ans. Les deux Commissaires précédents, Helen Hughes et Dr. Morgan Williams, ont tous deux exécuté deux mandats. La Commissaire actuelle, Dr. Jan Wright, est actuellement dans son deuxième mandat.

Le travail du Dr. Wright aborde de nombreux sujets dont le changement climatique, la qualité de l'eau douce, la lutte contre les parasites, la préservation de la faune, la fracturation hydraulique et les énergies renouvelables.

Le Commissaire est assisté dans ses fonctions par un bureau de seize employés.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE OBLIGATION LÉGALE

Commissaire pour un futur durable au Pays de Galles



Suite à la décision du gouvernement britannique de mettre un terme à la Commission du Royaume-Uni sur le développement durable⁹ en 2011, la Ministre galloise de l'Environnement, du Développement durable et du Logement a annoncé la nomination d'un nouveau Commissaire pour un futur durable.

Cette nomination reflète combien nous prenons au sérieux notre obligation quant au développement durable et elle est la preuve de notre engagement à faire tout notre possible pour faire du Pays de Galles une nation véritablement durable.

Mme Davidson,
Ministre galloise de l'Environnement,
du Développement durable et du Logement

Le Pays de Galles est l'un des rares gouvernements qui aient une obligation légale en matière de développement durable. Les principales missions du Commissaire sont de :

- fournir leadership et autorité à la vision du gouvernement gallois quant au développement durable au Pays de Galles
- convoquer les parties prenantes impliquées dans le développement durable et de

développer des partenariats concernant les questions les plus difficiles à résoudre

- conseiller le gouvernement gallois sur les politiques à long terme et les approches visant à déterminer la manière dont on peut obtenir un développement durable dans l'ensemble de la société galloise
- promouvoir le développement durable comme un principe organisateur central dans toute la politique galloise en scellant ce principe dans tous les secteurs du travail et de la communauté, conformément au projet de développement durable du gouvernement gallois : un seul Pays de Galles, une seule planète

Le Commissaire doit entreprendre les actions suivantes afin de remplir les fonctions susmentionnées :

- fournir une expertise et des preuves venant appuyer le développement durable en s'inspirant des meilleures pratiques au Royaume-Uni et dans le monde entier
- travailler avec les gouvernements britannique et écossais ainsi qu'avec l'exécutif d'Irlande du Nord sur les meilleures manières de promouvoir le développement durable au Royaume-Uni

- rédiger des rapports pour le gouvernement gallois concernant les progrès et les défis qui attendent un Pays de Galles plus durable
- soumettre un commentaire indépendant dans le cadre du Rapport annuel obligatoire du gouvernement gallois sur le développement durable.

Le Commissaire pour un futur durable est soutenu par Cynnal Cymru, forum du développement durable du Pays de Galles. Le Commissaire travaille également en étroite collaboration avec le Wales Audit Office (Bureau de contrôle du Pays de Galles) tout en présidant la Climate Change Commission for Wales (Commission du changement climatique pour le Pays de Galles). Peter Davies a été nommé à ce poste le 1^{er} avril 2011 dans la continuité de son poste précédent en tant que Commissaire pour le Pays de Galles concernant la SDC UK. Cette fonction sera, de plus, renforcée par les plans du gouvernement gallois visant à introduire le projet de loi Future Generations Bill¹⁰ (anciennement Sustainable Development Bill), ce qui aidera à aborder les défis générationnels auxquels le Pays de Galles doit faire face d'une manière plus collective et intégrée, garantissant que les services publics gallois prennent des décisions clés en ayant à l'esprit le bien-être à long terme du Pays de Galles, et à établir la fonction du Commissaire sur une base statutaire avec des pouvoirs et des devoirs légaux.

Explications de M. Davies :

Le développement durable a été au cœur du processus de décentralisation au Pays de Galles. Le nouveau projet de loi Future Generations Bill constituera une opportunité d'introduire un modèle de gouvernance plus solide afin de veiller à ce que nous puissions prendre des décisions qui soient capables de remplir un objectif à long terme, encourageant la justice sociale et fonctionnant au sein d'un cadre environnemental délimité.

Contrôler les politiques pour les générations futures – Commission nationale pour les générations futures en Israël

En mars 2001, le Knesset, Parlement israélien, a créé une Commission pour les futures générations, un organe interparlementaire visant à contrôler les effets de la législation sur les générations à venir^{11,12}. En se concentrant spécifiquement sur la création d'une « dimension du futur qui serait incluse dans la législation primaire et secondaire de l'État d'Israël », la Commission a travaillé pendant son mandat de cinq ans pour défendre les besoins et les droits des générations futures. L'une des premières étapes de l'établissement de la Commission pour les futures générations a été le besoin de définir quels domaines politiques étaient « particulièrement intéressants pour les futures générations », cela étant les termes de la loi. Même si les initiateurs de la Commission ne connaissaient apparemment pas très bien le concept de durabilité, douze domaines politiques ont fini par correspondre aux composantes principales de la durabilité. Dans la pratique, la Commission avait un droit de veto informel sur l'élaboration des lois, ce qui est comparable à l'impact d'une obstruction au Congrès américain¹². La Commission israélienne pour les générations futures a été une initiative significative, la première représentation explicite des futures générations au sein du gouvernement. Le Commissaire Shlomo Shoham (2001–2006) a appliqué une approche systémique et intégrée dans ses opinions et a contesté l'attitude qui consiste à faire comme si de rien n'était¹³. À la fin du mandat de Shlomo Shoham, le gouvernement a changé et, pour des raisons budgétaires, aucun nouveau Commissaire n'a été nommé.

UN MÉDIATEUR POUR PRÉSERVER LA NATURE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

Commissaire adjoint aux droits fondamentaux

En 2007, le Parlement hongrois a reconnu et approuvé le besoin d'un Médiateur pour les futures générations. En 2011, le Parlement a reconnu la nécessité de protéger les ressources naturelles au niveau constitutionnel en affirmant dans la Loi Fondamentale que *«les terres agricoles, les forêts et les apports en eau potable, la biodiversité, notamment les espèces végétales et animales indigènes, et les biens culturels font partie du patrimoine commun de la nation et l'État ainsi que chaque individu sont contraints de les protéger, de les soutenir et de les préserver pour les futures générations».*

Il a établi un lien direct entre l'environnement, l'intérêt des générations futures et les droits constitutionnels basiques tels que le droit à un environnement sain et le droit à une bonne santé physique et mentale. Cette relation forte a été établie pour la première fois par la Cour constitutionnelle lorsqu'en 1994, celle-ci a mis en avant le lien entre le droit à un environnement sain et l'obligation de l'État quant à l'établissement d'un système institutionnel fournissant des garanties légales de fond et de procédure à cet égard. Depuis 2007, le Médiateur s'appuie fortement sur cet argument et a, à plusieurs occasions, appelé l'État à respecter son obligation afin de respecter les droits fondamentaux individuels.

Alors que l'organisation institutionnelle du système de médiateur a subi plusieurs modifications au fil des années, l'approche principale n'a pas été modifiée. Elle a été introduite par le premier Médiateur pour les futures générations, M. Sándor Fülöp, qui dirigeait un bureau indépendant de manière très similaire au Commissaire Général et aux deux autres Commissaires parlementaires spécifiques. En raison des modifications institutionnelles qui ont fait fusionner ces bureaux en un seul bureau, faisant des trois médiateurs indépendants des adjoints et modifiant la manière dont les droits fondamentaux spécifiques pourraient être représentés, M. Fülöp a démissionné en 2012.



Je suis profondément convaincu que la nature fait partie du patrimoine commun de l'humanité et que chaque nation se doit de faire son maximum pour contribuer à la préservation de ces biens pour les futures générations. Il est indispensable de sensibiliser les individus et d'établir la désignation du Médiateur pour les futures générations à travers le monde entier pour la protection efficace des terres, des apports en eau, des forêts, de la pureté de l'air, de la biodiversité et du patrimoine culturel.

Dr. Marcel Szabó, Commissaire adjoint aux droits fondamentaux, responsable de la protection des intérêts des futures générations, Hongrie



Malgré les modifications institutionnelles, le Médiateur pour les futures générations est toujours élu par le Parlement avec une majorité de deux tiers des votes. En octobre 2012, M. Marcel Szabó a été élu par le Parlement en tant que Médiateur pour les futures générations pour un mandat de six ans.

Conformément à la nouvelle structure institutionnelle, M. Szabó peut initier et/ou participer à des enquêtes sur plainte et *d'office* menées par le Médiateur général, proposer de s'adresser à la Cour constitutionnelle ou à la Curie de Hongrie lorsqu'il y a conviction qu'une mesure législative nationale ou locale enfreint la Loi Fondamentale. Il peut également initier une intervention dans les cas publics du tribunal administratif concernant la protection de l'environnement. Au cours de ces procédures, il a accès à tous les documents correspondants. Son mandat inclut le droit d'examiner les actes législatifs nationaux et locaux, de superviser les développements de politiques et les propositions législatives afin de veiller à ce qu'ils ne constituent pas une menace grave ou irréversible pour l'environnement et à ce qu'ils ne portent pas préjudice aux

intérêts des générations futures. Il est impliqué dans l'élaboration de déclarations et de propositions n'ayant pas force exécutoire à l'attention d'une autorité publique, y compris le gouvernement, et garantit que le lien direct entre le patrimoine commun de la nation et les droits fondamentaux de toutes les générations (y compris les générations futures) est respecté et non laissé de côté.

Dans son rapport du 15 août 2013 intitulé « *Solidarité Intergénérationnelle et Besoins des générations futures* »¹⁴, le Secrétaire général de l'ONU a pris acte, parmi huit autres institutions, du Bureau hongrois du Commissaire aux droits fondamentaux eu égard à son mandat spécial relatif à la protection de l'intérêt des générations futures. M. Szabó milite activement pour l'association de la protection des intérêts des générations futures à la protection du patrimoine national tel qu'établi dans la Loi Fondamentale de Hongrie, pour l'union des forces de ceux qui font des efforts similaires et pour le développement d'un réseau international d'institutions visant à protéger les intérêts des générations futures.

CHECK-LIST POUR L'IMPACT

Si le Gardien des Générations Futures doit devenir un mécanisme puissant pour l'équilibre des pouvoirs au XXI^e siècle, son bureau devra avoir les caractéristiques suivantes¹⁵ :

Indépendance

Le bureau devra être *indépendant*. Le Gardien ne devra pas occuper une autre fonction gouvernementale, comme faire partie d'une commission parlementaire, par exemple. Idéalement, le bureau du Gardien devra également être indépendant sur le plan légal. Parmi les exemples évoqués, le Commissaire hongrois bénéficie de la plus grande indépendance même si son budget dépend de la volonté du Parlement.

Transparence

Le bureau du Gardien devra être *transparent* pour accroître la confiance. Le bureau doit avoir un mandat clair et direct et devra établir des rapports réguliers sur les résultats qu'il a obtenus. Tandis que tous les Commissaires présentés en exemple dans cette brochure produisent des rapports réguliers, le Commissaire hongrois bénéficie du mandat le plus direct pour une communication indépendante alors que les opinions des Commissaires de Nouvelle-Zélande et d'Israël ont eu tendance à être influencées par les organes exécutifs ou législatifs ou les médias.

Légitimité

Le bureau du Gardien devra être *légitime* et devra bénéficier d'un large soutien de l'opinion publique. Les bureaux de la Nouvelle-Zélande et d'Israël ont été créés par décret gouvernemental. Alors que les Commissaires de Nouvelle-Zélande entretiennent de bonnes relations avec toutes les parties prenantes pendant les enquêtes et que les résultats du travail du Commissaire d'Israël ont été largement diffusés dans les médias, le Commissaire hongrois bénéficie de davantage de légitimité. Son poste a été créé suite à l'initiative d'une organisation de la société civile¹⁶.

Accès aux informations

Le bureau du Gardien devra avoir *accès aux informations*. Le bureau a besoin de larges pouvoirs lui permettant de demander tous les dossiers qu'il juge pertinents. Le mandat du Commissaire hongrois est plus généreux à cet égard.

Accessibilité

Le bureau du Gardien devra être *accessible* et tenir compte de toutes les données issues de l'ensemble des parties prenantes. En Nouvelle-Zélande et en Hongrie, le mandat garantit un accès direct aux citoyens via des pétitions ; en Israël, ce n'est pas le cas.



PRÉSERVER CE QUI A DE LA VALEUR À NOS YEUX

Ces exemples de visionnaires, de la Nouvelle-Zélande au Pays de Galles en passant par Israël et la Hongrie, montrent que le mandat d'un Gardien des Générations Futures est totalement dépendant de la réalité juridique et culturelle d'un pays. Chaque pays a des valeurs, des droits, des devoirs et des objectifs distincts dans sa constitution et dans ses lois fondamentales. En Nouvelle-Zélande et en Hongrie, les mandats se limitent à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel ; le Commissaire israélien, quant à lui, contrôlait douze domaines politiques et se rapprochait davantage d'une protection globale des conditions de vie des générations futures.

Depuis plus de 50 ans, le droit international a explicitement relié équité intergénérationnelle et environnement. Cela est écrit dans 20 constitutions nationales. Un rapport du Secrétaire général de l'ONU, *Solidarité Intergénérationnelle et Besoins des générations futures*¹⁷, a été publié en 2013, incitant à continuer à agir au niveau des Nations Unies : « *Il faut que les générations actuelles comprennent pourquoi transmettre la planète à nos descendants dans un état au moins équivalent à celui dans lequel nous l'avons trouvée est la seule chose juste ou sage à faire.* ».

À partir des nombreux exemples détaillés dans la présente brochure, le rapport se concentre sur l'équité intergénérationnelle et les futures générations. Il traite à la fois des arguments moraux et philosophiques qui constituent le discours autour de la sauvegarde des besoins des générations futures et met en avant des exemples de mécanismes existants et potentiels qui aident à mettre nos approches politiques dans une perspective à long terme.

Au début des années 1990, la Société Cousteau a lancé une campagne pour une *Déclaration des droits des générations futures (Bill of Rights for Future Generations)*. L'article 1 de ce projet déclarait que « les générations futures ont droit à une terre indemne et non contaminée. Elles ont le droit de jouir de cette terre qui est la base de l'histoire de l'humanité, de la culture et des liens sociaux assurant à chaque génération et à chaque individu leur appartenance à la grande famille humaine » (Cousteau 2010). Plus de 9 millions de personnes à travers 106 pays ont signé une pétition dont l'UNESCO est devenue partenaire en 1993. Cela était bien avant qu'Internet ne facilite la signature des pétitions. En 1997, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté cette Déclaration à l'unanimité¹⁸.

LA JUSTICE FUTURE COMMENCE AUJOURD'HUI

Nous pensons que nommer un Gardien des Générations Futures pourrait donner la vue d'ensemble et l'élan nécessaires au changement d'orientation de l'élaboration des politiques. L'évaluation des propositions politiques quant à leurs effets sur la vie des générations futures requiert une vision et une responsabilité communes. Cela réduit les risques de négociations et de contrôles exécutés en faisant preuve d'étroitesse d'esprit : donner une voix aux enfants de 2050 autour de la table des négociations politiques actuelles relie les propositions d'aujourd'hui à la vie de demain.

Changer la manière dont nous parlons des défis auxquels nous devons faire face aide les citoyens à se réconcilier avec l'élaboration des politiques. Les choix deviennent plus importants lorsque la vie des générations futures, c'est-à-dire des enfants et des petits-enfants des citoyens actuels, en est affectée. Un tel changement de perspective réunit les espoirs et les désirs de la génération actuelle et ceux des générations à venir. Cette vision de connexion dans le futur, c'est ce que le Conseil pour l'avenir du monde met en avant et développe avec ses partenaires. Nous désignons cette vision sous le nom de Justice Future.

La Justice Future établit des conditions claires pour les générations futures en actualisant les politiques pour refléter les nouvelles

La fonction de Médiateur au niveau local et national est une institution efficace qui lui permet d'agir en qualité de représentant de ceux qui, aujourd'hui, ne sont pas en mesure d'exprimer leurs intérêts, ni même leurs besoins et leurs responsabilités. Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction.

M. Achim Steiner, Directeur exécutif,
Programme des Nations Unies pour
l'environnement (PNUE)

connaissances acquises concernant la planète et le bien-être de l'humanité. Le progrès commun implique du respect pour la dignité et les droits de toutes les générations. Préserver notre monde et toutes ses formes de vie devient l'une des fonctions centrales de nos économies.

L'intégrité de nos écosystèmes est aussi essentielle pour les générations futures que l'intégrité de nos systèmes sociaux. Rééquilibrer nos sociétés afin que les enfants de 2050 puissent mener une vie heureuse et saine implique d'agir différemment dès aujourd'hui. Réorienter nos politiques vers l'objectif du bien-être à long terme pour tous posera les bases de la Justice Future. Nous savons où nos actions ont pris du retard. Avec l'aide des Gardiens des Générations Futures, notre mission sera simplifiée.

« L'avenir, tu n'as point à le prévoir mais à le permettre. »

Antoine de Saint-Exupéry

SOURCES

- 1 : http://esa.un.org/wpp/Documentation/pdf/WPP2012_Press_Release.pdf
- 2 : *Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future*, Ch. 12, para. 2 (CMED, 1987) [en ligne]. www.un-documents.net/ocf-12.htm.
- 3 : OCDE. *Measuring the Progress of Societies* [en ligne]. <http://www.oecd.org/statistics/measuringwell-beingandprogress.htm>
- 4 : Wikiprogress [en ligne]. www.wikiprogress.org.
- 5 : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/en/index.htm>
- 6 : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/Reflection_en_web.pdf
- 7 : *Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future*, From one Earth to one World, para. 25 (CMED, 1987) [en ligne]. www.un-documents.net/ocf-ov.htm.
- 8 : *Europeans losing faith in EU*, publié le 27 août 2010 [en ligne]. <http://www.euractiv.com/en/pa/europeans-losing-faith-eu-news-497209>
- 9 : Déclaration de clôture de la Commission du Royaume-Uni sur le développement durable : <http://www.sd-commission.org.uk/presslist.php/119/what-next-for-sustainable-development>
- 10 : <http://wales.gov.uk/topics/sustainabledevelopment/future-generations-bill/?lang=en>
- 11 : http://www.worldfuturecouncil.org/fileadmin/user_upload/Maja/Future_Justice_Library/Knesset_Paper.pdf
- 12 : Shoham, S., & Lamay, N., dans *Do We Owe Them a Future? The Opportunities of a Representation for Future Generations in Europe* (Jávor, B & Rácz, J, eds.), 89–113 (Védegylet – Protect the Future, Budapest, 2006).
- 13 : Shoham, S. *Future Intelligence and Sustainability* (Verlag Bertelsmann Stiftung, Gütersloh, Allemagne, 2010).
- 14 : <http://www.futurejustice.org/wp-content/uploads/2013/10/N1342845.pdf>
- 15 : Pour des résultats similaires concernant les meilleures caractéristiques des Gardiens, cf. l'étude *Models for Protecting the Environment for Future Generations* l'International Human Rights Clinic de la Harvard Law School
- 16 : Jávor, B & Rácz, J, eds. *Do We Owe Them a Future? The Opportunities of a Representation for Future Generations in Europe* (Védegylet – Protect the Future, Budapest, 2006).
- 17 : <http://www.futurejustice.org/wp-content/uploads/2013/10/N1342845.pdf>
- 18 : http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=13178&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- 19 : Brown Weiss, E. *Intergenerational fairness and rights of future generations. Generational Justice!* 3:1, (2002).



« Dans tout ce que nous faisons, nous ne représentons pas intrinsèquement que nous-mêmes, nous représentons également les générations passées et futures. Nous représentons les générations passées, tout en essayant de faire table rase du passé, car nous incarnons ce qu'elles nous ont transmis. Nous représentons les générations futures car les décisions que nous prenons aujourd'hui affectent le bien-être de toutes les personnes qui viendront après nous ainsi que l'intégrité et la solidité de la planète dont elles hériteront. »¹⁹

Edith Brown Weiss